



PROJET DE LOI DE FINANCES

ARTICLES SECONDE PARTIE
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
« AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES
PROPRES »

N°	5
----	---

A M E N D E M E N T

présenté par

M. Jean-François HUSSON, rapporteur spécial

ARTICLE 29
ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	5 000 000	0	5 000 000	0
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	0	5 000 000	0	5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

OBJET

Le Gouvernement avait annoncé lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2018 qu'il ne prolongerait pas le dispositif de bonus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) au-delà du 31 janvier 2018. Ce dispositif a rencontré un grand succès auprès des consommateurs et devrait coûter au total **quelque 50 millions d'euros à l'État**, soit bien plus que ce qui avait été anticipé.

Il a finalement **cédé aux députés de sa majorité** en acceptant **de le prolonger au-delà de cette date** en précisant que l'aide serait désormais soumise à deux conditions censées considérablement réduire sa portée et son coût : **l'aide de l'État ne pourra venir qu'en complément de l'aide d'une collectivité territoriale et seuls les ménages les plus modestes y seront éligibles.**

Pour financer le prolongement de ce dispositif, **il a abondé le programme « Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres » de 5 millions d'euros** prélevés sur le programme « Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules propres » qui finances les primes à la conversion.

Il aurait dû **rester fidèle à sa volonté de départ et ne pas prolonger un dispositif qui ne présente plus d'utilité**, dans la mesure où la filière des vélos à assistance électrique est actuellement en pleine croissance.